

Procès-verbal N°42 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 02 Juillet 2026
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°41 de la réunion du Jeudi 25 Juillet 2026.

COMMISSION D'APPEL – INFO

Dépt 3 Poule A

MATCH : N°53606355 du 17/052/2026

ASC CHAMBORIGAUD 1 (D3) / E.J.P. GRAND COMBIEN 1 (D3)

Confirme la décision de première instance.

CHAMPIONNAT PALMARES SENIORS SAISON 2025/2026

Dépt 4 Poule B → NIMES A.C. PISSEVIN VALDEG 2 (D4)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJIER

